

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Séance du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 080-218006609-20250630-DM02_2025_BP-BF

Délib. n° 03/300625

L'An deux mil vingt cinq, le trente juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 1

Date de convocation :

19/06/2025

Secrétaire de séance :

Mr LABRUYERE Renaud

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr BURLAT Julien
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme SZAREK France
Mme GRIMAUX Brigitte		

Absent(s) excusé(s) : Mr LEPOIX Pierre, Mme LECAT Vanessa, Mme GRIFFON Brigitte

Pouvoir(s) : Mme LECAT Vanessa à Mr BIGOT Arnaud

Décision modificative du Budget Principal 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux factures d'un montant total de 13 035 € ont été réglées sur le budget principal de la commune, alors qu'elles auraient dû être imputées sur le budget du lotissement « La Cranière ». De plus, les frais d'enregistrement du lotissement effectué par le notaire d'un montant de 1000 €, ne peuvent être pris en charge par la trésorerie, par manque de crédits budgétaires. Un virement entre les deux budgets est donc nécessaire afin de régulariser les écritures.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

De procéder à la modification du budget comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2025				
ARTICLE	Libellé	Opération	Dépenses	Recettes
615221	Travaux bâtiments publics	Réelle	-14 035,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	Ordre	+14 035,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	Ordre	0,00 €	+14 035,00 €
276351	GFP de rattachement	Réelle	+14 035,00 €	0,00 €
TOTAL			+14 035,00 €	+14 035,00 €

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

